

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 82.106 du 17 août 1999

A.71.452/VI-13.477

En cause : **DE HOE** Didier,
ayant élu domicile chez
Mes Didier WAGNER et
Anne VILLERS, avocats,
quai de Rome 2
4000 Liège,

contre :

la Commune d'Eghezée.

LE CONSEIL D'ETAT, VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 30 septembre 1996 par Didier DE HOE qui demande l'annulation de "la délibération du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Eghezée, de date inconnue, désignant Madame Lysiane EBROIN en qualité d'institutrice primaire dans son enseignement primaire communal pour l'année scolaire 1995-1996 et de la décision implicite qui en résulte de ne pas désigner le requérant;

Vu l'arrêt n° 81.631 du 5 juillet 1999 rejetant le recours;

Vu la notification de l'arrêt n° 81.631 aux parties;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêt n° 81.631 du 5 juillet 1999 quant à la date apparaissant à la troisième ligne de la première page; qu'il convient de la rectifier d'office de la manière indiquée au dispositif,

D E C I D E :

Article unique.

"n° 81.631 du 5 juillet 1999".

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le dix-sept août 1900 nonante-neuf, par :

M. CLOSSET,	président de chambre,
M. HARMEL,	greffier.

Le Greffier,

Le Président,

P. HARMEL.

Ch-L. CLOSSET.